



Le conseil d'administration du CCAS a été régulièrement convoqué le 26 mars 2024, avec transmission de l'ordre du jour et des rapports de synthèse aux Administrateurs, en respect des textes en vigueur.
La séance est ouverte sous la présidence de Mme Nathalie GRIN, Vice-Présidente du CCAS de Bruges.

- Ouverture de séance à 18h00

Étaient présents : Catherine BOUCHE - Fabien CATOIRE - Nathalie GRIN - Jean JALBY - Emmanuelle LAMARQUE - Anne-Céline POUGET-ROCHARD - Jeanine RINGEVAL - Stéphanie VIOLEAU - Michèle YON

Absents ayant donné pouvoir :

Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à Nathalie GRIN

Gérard BRAVO ayant donné pouvoir à Jean JALBY

Marie-Madeleine ROY ayant donné pouvoir à Catherine BOUCHE

- Lecture de la liste des décisions ;

- Adoption du procès-verbal de la précédente réunion ;

- Lecture de l'ordre du jour :

Votes	N° ordre	Titres
Unanimité	2024.02.01	Finances - Prévision d'affectation des résultats 2023 du budget principal du CCAS.
Unanimité	2024.02.02	Finances - Résidence autonomie Le Sourire - Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 pour le budget annexe.
Unanimité	2024.02.03	Finances - CCAS - Vote du budget primitif 2024.
Unanimité	2024.02.04	Finances - Résidence autonomie Le Sourire - Vote du budget primitif 2024 du budget annexe.
Unanimité	2024.02.05	Finances-CCAS - Vote des subventions aux associations pour l'année 2024.
Unanimité	2024.02.06	Ressources Humaines - Création des emplois permanents et non permanents pour l'année 2024.
Unanimité	2024.02.07	Ressources Humaines - Convention de participation avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).
Unanimité	2024.02.08	Ressources Humaines – Rémunération des agents lors des missions effectuées lors des élections politiques.

<i>Unanimité</i>	<i>2024.02.09</i>	<i>Administration Générale – Groupement de commande entre la ville de Bruges, le CCAS de Bruges et le GCSMS Porte du Médoc pour la passation des marchés d'assurances convention constitutive.</i>
------------------	-------------------	--

- Fermeture de séance à 19 h00

La Présidente du
Centre Communal d'Action Sociale,



Brigitte TERRAZA